

Décision n° 03–625 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 13 mai 2003 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
MAIRIE D ISSOUDUN	ISSOUDUN	36	469,4500
UFFI BUREAUX	LEVALLOIS PERRET	92	446,1875
GENERIS	ROMAINVILLE	93	444,5875
GENERIS	ROMAINVILLE	93	446,7250
DUTEMPLE	IVRY SUR SEINE	94	151,5125
BOURG DISTRIBUTION	BOURG LES VALENCE	26	446,2875
IIAHMN	SOREZE	81	153,5625
LOUIS DREYFUS COMMUNICATIONS	STRASBOURG	67	445,7750
EAUX THERMALES D ENGHien LES BAINS	ENGHien LES BAINS	95	466,1125
TAXIS CLASS AFFAIRES	ERAGNY SUR OISE	95	467,5375